



N° 3285

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 octobre 2026.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à classer le paysage architectural et lumineux des phares et feux de la mer d'Iroise sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des paysages culturels,

présentée par

Mme Mélanie THOMIN,

députée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

« Le paysage que j'aime a des noms précis. Il est fait de lumières toutes différentes, posées dans la nuit à leur place exacte... Tous les repères de ma nuit » Armen, Jean-Pierre Abraham.

La mer d'Iroise représente un environnement aussi exceptionnel que redoutable. Ses eaux figurent parmi les plus dangereuses du monde, marquées par de fréquentes tempêtes, des courants violents, de nombreux récifs et une brume épaisse. De cet environnement marqué par de multiples naufrages est né un patrimoine exceptionnel notamment en matière de signalisation maritime, caractérisée par une concentration unique au monde de phares et de feux.

1. La mer d'Iroise : un patrimoine de phares et feux exceptionnel par sa densité et sa variété.

Dès le XVII^e siècle, en effet, on allume des feux à la pointe du Finistère pour permettre aux marins de se repérer, les alerter et prévenir les naufrages. Mais c'est à partir de 1820, avec l'invention de la lentille à échelons par Augustin Fresnel et l'adoption d'un programme national que les côtes de France vont s'éclairer, et celles de la mer d'Iroise s'illuminer.

On va ainsi construire en pierre, en métal ou en béton des tours de toutes formes et de toutes tailles : des tourelles, des feux de ports, des maisons-phares et des grands phares.

Dans un périmètre restreint coexistent de nombreux phares, dont beaucoup comptent parmi les plus emblématiques. Ce maillage fait de l'Iroise l'une des mers les plus densément éclairées du monde, en particulier avec ses phares en mer mythiques, qui signalent les dangers du Raz de Sein, de l'île d'Ouessant et de l'archipel de Molène : les Pierres Noires (1872), le Four (1874), la maison-phare de Tévennec (1875), Ar-Men (1881), la Vieille (1887), la Jument (1911), Kéréon (1916) et Nividic (1936), le phare le plus à l'ouest de la France métropolitaine.

Outre ces phares en mer figurent les phares édifiés sur les îles de la Mer d'Iroise : à Ouessant, c'est d'abord le phare du Stiff, construit par Vauban en 1699 et qui est le plus ancien phare français en activité après celui de Cordouan (1611). Et c'est aussi le Créac'h (1863), qui reste le phare plus puissant d'Europe après avoir été le plus puissant du monde, et qui demeure le symbole de la puissance du service des phares français.

À Sein, c'est le grand phare de Goulenez, allumé en 1839 et détruit par l'occupant en 1944 puis reconstruit et rallumé en 1952.

Sur le continent, de nombreux phares et feux ont également été édifiés : Saint-Mathieu (1835), Kermorvan (1849), Trézien (1894) et les phares du goulet de Brest : le Petit-Minou, le Portzic et trois maisons-phares : le Toulinguet (1848), le Millier (1881) et le Kador (1914).

Enfin, cet ensemble exceptionnel par sa densité et sa variété est encadré par deux chefs-d'œuvre architecturaux qui constituent les « portes d'entrées » de l'Iroise : le phare d'Eckmühl (1897) et le phare de l'île Vierge (1902), le plus haut phare d'Europe.

2. Du balisage au paysage.

Erigés sur une période de trois siècles sur le continent, sur les îles et en pleine mer, tous ces établissements de signalisation maritime (ESM) composent un système de balisage mais aussi un paysage diurne et nocturne remarquable.

De jour, le paysage des phares, feux, tourelles et amers de la mer d'Iroise apparaît dans toute sa diversité architecturale et compose une géographie construite où rien n'est arbitraire. Chaque ouvrage répond à la côte, aux courants, aux hauts-fonds et aux chenaux. Chaque phare, chaque feu, chaque balise, chaque amer, chaque alignement, trouve sa place dans un ensemble d'une exceptionnelle cohérence.

À la tombée de la nuit, un second paysage apparaît. Les silhouettes s'effacent. La lumière prend le relais et la mer d'Iroise révèle son caractère exceptionnel : lorsque les feux s'allument, ce paysage architectural devient un paysage lumineux. Chaque phare affirme son identité. Chaque feu possède sa signature et participe à rendre la mer lisible. Chaque éclat devient un signe. Chaque rythme devient une écriture. Les huit mythiques faisceaux du Créac'h dialoguent alors avec les lumières des phares et balises : éclats, clignotements, scintillements, la nuit n'est jamais noire sur la mer d'Iroise. Les secteurs lumineux se répondent.

Le navigateur ne contemple plus le paysage : il le lit. La mer devient intelligible. Le paysage culturel ne réside pas seulement dans les ouvrages, mais également dans ces lumières.

Cette architecture de Lumière est le fruit de plusieurs siècles d'intelligence collective. Ingénieurs, gardiens, marins, ouvriers, techniciens : tous ont contribué à écrire ce paysage. Longtemps, cette

Lumière fut habitée. Aujourd'hui automatisée, elle demeure habitée par leur mémoire.

Des tours, des balises des amers et des tourelles remarquables, comme la pyramide du Runiou à Ouessant, des vestiges de dispositifs de signalisation sonore (trompettes à air comprimé, cloches sous-marines, cornes de brume), complètent cet ensemble de phares et composent une géographie construite où rien n'est arbitraire.

3. Ouessant : un laboratoire et un symbole de la signalisation maritime française.

« *Île sentinelle* » (Françoise Péron), l'Île d'Ouessant apparaît comme la quintessence et le parfait exemple de ce riche patrimoine du balisage de la Mer d'Iroise. Dressée comme une vigie, l'île marque l'entrée de la Manche pour les navires : le rail d'Ouessant est l'un des couloirs maritimes les plus fréquentés du monde. L'île exerce un rôle pluriséculaire de sentinelle des mers et garantit à la fois la sécurité des navires et la protection de la côte bretonne. Cette mission historique a constitué l'un des patrimoines techniques, maritimes et paysagers des plus singuliers.

3.1. De l'île sentinelle à l'île des sentinelles.

Du phare du Stiff de Vauban (1699) à la tour-radar du Stiff, imaginée par le célèbre architecte Jean Prouvé, et dont la construction fut décidée à la suite des naufrages du pétrolier *Olympic Bravery* en 1976 sur la côte Nord de l'île d'Ouessant, puis du pétrolier *Amoco Cadiz* en 1978 au large de Portsall, le patrimoine de la signalisation maritime ouessantine est exceptionnel.

Avec ses deux phares à terre (Stiff et Créac'h), ses trois phares en mer (Jument, Kéréon et Nividic), ses tourelles, balises et amers, ses vestiges de signaux sonores, le patrimoine du balisage ouessantine résume l'histoire et les enjeux de la signalisation maritime française.

3.2. Le phare du Créac'h : le phare amiral des côtes de France et une lumière unique au monde.

« Le phare du Créac'h est notre point de départ et surtout notre point d'arrivée sur ce fabuleux parcours autour du monde qu'est le Trophée Jules Verne. Le retour vers le vieux continent après un tour du monde sans escale par les trois caps est forcément immortalisé par ce faisceau qui balaye à 360° et qui, de minute en minute, devient de plus en plus visible. Il est notre appel du large, plus besoin de regarder l'électronique du bord, il

devient, au milieu de la nuit, le gisement le plus précis pour nous orienter dans nos vitesses folles. Il est comme un aimant, un guide, une bienveillance après 48 jours de mer pour faire le tour de la planète. Il est notre ami, celui qui nous attire vers l'arrivée. Son intensité devient si forte qu'il nous envahit de bonheur, il nous envoûte presque par sa bienveillance. Il balaye nos visages comblés de dépassement de soi. Cet instant magique est unique. C'est forcément à ce moment-là que chacun d'entre nous imagine l'époque de la marine à voile. ».

Jacques Caraës, navigateur

Le mythique phare du Créac'h, totem lumineux le plus emblématique, en tant que phare d'atterrissage, constitue le premier maillon ou repère d'un système complexe de balisage qui se décline au fur et à mesure que les routes maritimes se rapprochent des côtes et du littoral, s'étendant *a minima* de l'île de Sein et la Pointe du Raz au Sud, à l'île Vierge près de Lilia-Plouguerneau, au Nord de la mer d'Iroise.

Depuis qu'il a été allumé pour la première fois le 19 décembre 1863, le Créac'h a en effet bénéficié de toutes les avancées technologiques en matière d'éclairage et possède une lumière unique au monde par sa puissance et ses 8 faisceaux, qui jaillissent depuis 1939 d'une extraordinaire et unique quadruple optique présentée à l'Exposition Universelle de Paris en 1937.

Comme le rappelle la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, « *Le phare du Créac'h demeure, au-delà de son utilité propre toujours importante, comme l'un des dépositaires les plus emblématiques de cette histoire technique et humaine* ».

Une histoire que le Musée départemental des Phares et Balises, installé au pied du phare du Créac'h, présente et valorise par la conservation et la documentation de l'une des collections dédiées à la signalisation maritime les plus riches du monde ; permettant ainsi de transmettre ce patrimoine technique et scientifique et de valoriser l'engagement humain au fil du temps.

L'optique de Fresnel équipant le Créac'h n'est pas seulement un instrument de navigation, elle est le symbole d'une époque où le génie français a porté sa lumière bien au-delà de nos côtes, en équipant d'autres phares à travers le monde.

Cette innovation majeure a contribué à sauver des milliers de vies et à sécuriser les routes maritimes, et si l'évolution des instruments de navigation laisse à penser aujourd'hui que les phares en tant qu'amers ou repères seraient moins essentiels, les effets d'une conjoncture internationale dégradée et d'une dépendance technique fragilisée, devraient nous interroger sur les moyens notamment de sécurité que nous devons préserver, et en rappelant que le transport maritime représentant 90 % du commerce mondial de marchandises est porteur de risques importants pour les communautés côtières, les milieux aquatiques, le climat et ses effets.

3.3. Une lumière menacée, des lumières à préserver.

Le patrimoine ouessantien est remarquable, mais il est aujourd'hui menacé. L'État a ainsi engagé, au nom de la convention de Minamata sur le mercure, un programme de suppression des cuves de mercure dans les phares français d'ici 2030. Dans ce cadre, l'État avait projeté de remplacer, sans concertation, l'optique du phare du Créac'h, qui repose sur une cuve de 85 litres de mercure, par un feu industriel à LED, ce qui aurait eu pour conséquences de réduire la portée du feu de 30 milles à 19 milles, de diminuer la sécurité maritime et de faire disparaître sa signature lumineuse unique au monde à huit faisceaux.

Cette décision a suscité une vive mobilisation des habitants, des marins (professionnels et plaisanciers), des associations de défense du patrimoine, des élus locaux insulaires et du littoral breton. Par son ampleur, cette mobilisation constitue un épisode à la fois fondateur et historique. Elle a marqué un tournant décisif permettant de passer d'une logique descendante à une dynamique de dialogue.

Grâce à une concertation locale et approfondie, menée depuis de longs mois, les élus et associations de protection du patrimoine ont réussi à obtenir de l'État qu'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) soit lancé afin de trouver une alternative crédible et ambitieuse permettant de conserver le caractère exceptionnel et patrimonial de cette lumière dans des exigences patrimoniales et techniques précises, tout en garantissant le niveau de son rôle de sécurité actuel.

Le débat autour de la lumière du Créac'h révèle à la fois l'attachement profond des populations à ce patrimoine et la fragilité de la protection dont il bénéficie, ainsi que leur connaissance et compréhension du rôle du phare du Créac'h au sein d'un dispositif de signalisation essentiel à la pointe bretonne.

La lumière du Créac'h est ainsi au cœur des enjeux de sécurité maritime, de protection de la santé, de préservation patrimoniale et d'identité territoriale mais révèle aussi l'importance et la valeur de la lumière, qui est « *le patrimoine le plus universel des phares* » (Vincent Guigueno).

4. Du paysage à l'héritage.

Le paysage de la mer d'Iroise est une conjugaison entre des édifices techniques au caractère exceptionnel façonnés par l'Homme et les littoraux, les landes, les falaises abruptes et l'immensité de l'Océan, eux présents depuis toujours et qui revêtent un caractère immuable.

Le territoire se distingue également par un patrimoine naturel sous-marin exceptionnel, reconnu internationalement : sa réserve de biosphère étant classée à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) depuis 1988. Celle-ci abrite une biodiversité remarquable, caractérisée entre autres par ses forêts de laminaires, ses colonies de phoques gris et la richesse de son patrimoine ornithologique.

À ce patrimoine naturel s'ajoute un héritage social et culturel fort, lié aux usages traditionnels de la mer. L'histoire des goémoniers de la mer d'Iroise en constitue un exemple emblématique.

Le paysage de l'Iroise est la représentation d'une empreinte humaine qui a su s'adapter à son milieu pour le préserver tout en garantissant son rôle de point de passage incontournable dans les relations entre les peuples par le biais des routes maritimes mondiales.

Cet environnement naturel d'exception fait partie du Parc naturel Marin d'Iroise, premier parc marin français, et bénéficie également de la protection du Conservatoire du littoral.

Le beau mérite d'être défendu. La beauté d'un paysage, lorsqu'elle est le fruit d'une histoire partagée entre un territoire, un environnement, et ses habitants, constitue un bien commun de l'humanité.

5. De la nécessité de classer ce patrimoine exceptionnel.

Du balisage au paysage, cet ensemble d'une densité exceptionnelle possède une dimension à la fois fonctionnelle et culturelle. Ce patrimoine technique, architectural et lumineux conserve en effet son rôle d'aide à la

navigation tout en symbolisant l'histoire vivante de la signalisation maritime française.

Cette double dimension fait du paysage architectural et lumineux de la mer d'Iroise un véritable paysage culturel évolutif qui justifie son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels.

Car reconnaître le paysage architectural et lumineux des phares et feux de la mer d'Iroise, ce n'est pas seulement protéger des ouvrages remarquables, c'est transmettre une manière de lire la mer, une manière de comprendre la relation entre les femmes, les hommes et l'océan. La Lumière n'éclaire pas seulement le monde. Elle peut devenir une œuvre collective. Un paysage culturel. Un patrimoine commun de l'humanité.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant que la mer d'Iroise, en Finistère, représente un ensemble unique au monde, par sa densité et sa variété d'établissements de signalisation maritime, avec :

– des phares emblématiques construits à terre, en mer et sur les îles de la mer d'Iroise sur trois siècles : le Stiff en 1699, Saint-Mathieu en 1835, Sein en 1839 puis reconstruit en 1952, le Petit Minou en 1848, Portzic en 1848, Kermorvan en 1849, Créac'h en 1863, les Pierres noires en 1872, le Four en 1874, le feu de Tévennec en 1875, Ar-men en 1881, la Vieille en 1887, Trézien en 1894, Eckmül en 1897, île Vierge en 1902, la Jument en 1911, Kéréon en 1916, Nividic en 1933, protégés au titre des monuments historiques ;

– des maisons-phares comme les phares du Toulinguet, du Kador et du Millier, des feux, des tourelles, des bouées, des balises et des amers remarquables pour signaler les dangers et les chenaux ;

– la tour-radar du Stiff, érigée en 1981, œuvre de Jean Prouvé, qui permet de contrôler le trafic maritime du rail d'Ouessant et les voies de navigation et de circulation à la pointe bretonne et à proximité de la rade de Brest ;

– des vestiges de dispositifs de signaux sonores, notamment des trompettes à air comprimé, des cloches sous-marines, ou encore des cornes de brume, et de radionavigation ;

– la plus importante subdivision des phares et balises de France basée à Brest ;

Considérant que chaque phare, chaque feu, chaque balise, chaque amer, chaque alignement, trouve sa place dans un ensemble d'une exceptionnelle cohérence ;

Considérant que cet ensemble de phares et de feux constitue un véritable système dans lequel les différents édifices se répondent entre eux la nuit tombée ;

Considérant que le phare du Créac'h, avec son exceptionnelle quadruple optique installée en 1939 et ses huit faisceaux, est l'un des phares les plus puissants et emblématiques du monde et que sa lumière unique symbolise la lumière des phares et l'histoire des phares et balises ;

Considérant que l'optique du phare du Créac'h, installée en 1939, portant à 30 milles, soit 54 kilomètres, est, avec ses huit faisceaux et sa lentille de Fresnel, l'un des plus puissants au monde ;

Considérant que le phare du Créac'h abrite le musée des phares et balises dont la collection, composée d'objets préservés par le service des phares depuis le XIX^e siècle, est l'une des plus riches au monde ;

Considérant que les lumières des phares et feux de l'Iroise font partie du paysage sensible des navigateurs, des îliens, des habitants des communes littorales voisines et de tous les visiteurs de ce territoire ;

Considérant que les phares de la mer d'Iroise sont parmi les plus connus au monde, bien au-delà des marins et de la population locale, et sont entrés dans l'imaginaire collectif grâce à la presse, l'écriture, le cinéma, le documentaire et la photographie ;

Considérant que tous les éléments précédents constituent un paysage exceptionnel, alliant génie technique, histoire maritime, empreinte humaine et environnement d'exception, dont la valeur tient à la fois à son caractère historique et humain et à la continuité qu'il incarne, à la qualité architecturale, scientifique et technique des ouvrages qui le composent, et à son rôle majeur dans l'histoire mondiale des phares et du patrimoine maritime ;

Considérant la position géographique de la mer d'Iroise, connue comme une route majeure du trafic maritime mondial et porte d'entrée de l'Europe ;

Considérant notre responsabilité de maintenir des moyens techniques de sécurité et de navigation éprouvés ;

Considérant notre devoir de protéger ce paysage architectural et lumineux pour les générations futures ;

Considérant que plusieurs phares, dont celui du Cordouan depuis 2021, sont classés au patrimoine de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ;

Invite le Gouvernement à engager les démarches nécessaires à l'inscription du paysage et du patrimoine maritime de la mer d'Iroise et de son empreinte élargie au patrimoine culturel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, au titre des paysages culturels.